



Rapport Projet BIG

Projet BIG : Lutte contre les maladies transmissibles en prison

Ce projet a vu le jour en 2008 sous l'égide de l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP), l'Office Fédéral de la Justice (OFJ) et la Conférence des Directrices et Directeurs des départements cantonaux de Justice et de Police (CCDJP). L'objectif général est d'apporter des réponses aux principales maladies transmissibles (VIH et autres IST, hépatites et tuberculose, certaines d'entre elles liées à l'usage de drogues injectables, dont la prévalence est supérieure en milieu carcéral) par des mesures quantitatives et qualitatives pérennes correspondant aux offres disponibles en milieu libre. Elles doivent aboutir à une réduction des risques d'infection et de transmission des maladies en question.

Sur la base d'une analyse des lacunes et des besoins, quatre champs thématiques ont été définis :

1. La surveillance et les données relatives à la situation épidémiologique dans les établissements de détention.
2. Les domaines de l'information et de la formation de l'ensemble des acteurs du milieu carcéral.
3. La prévention, le dépistage, la thérapie et la prise en charge des maladies transmissibles.
4. Les conditions-cadre d'ordre structurel qui sont à même de favoriser la réalisation des objectifs de BIG.

Les mesures relatives à ces quatre champs sont les suivantes :

1. La déclaration des maladies transmissibles soumises auprès de l'OFSP se fera désormais sur des formulaires qui permettent de déterminer – en respectant le secret médical – la provenance d'une institution pénitentiaire. Un concept d'évaluation et de transmission de ces données est en voie d'élaboration.
2. Deux brochures d'information à destination respectivement des détenus et des intervenants en milieu pénitentiaires (agents de détention, personnel psycho-social, agents de probation) sont en cours de développement. Un concept de dissémination de ce matériau a été élaboré. Les brochures seront également accessible par voie électronique existe. Ces produits constituent également des supports didactiques potentiels. Des modules de formation BIG ont été établis et devraient avoir lieu dans un canton pilote puis être évalués. Le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) de Fribourg s'est ouvert aux problématiques de santé et des brochures d'information concernant les maladies infectieuses sont accessibles sur son site internet (<http://www.prison.ch/fr/sante-dp2.html>). De plus, la formation élémentaire de détenus (lire et écrire) pourrait dans l'avenir prendre comme méthodes d'apprentissage des contenus relatifs aux risques et moyens de prévenir les maladies transmissibles. Par ailleurs, il est envisagé de développer des modules de e-learning ciblant les médecins pénitentiaires et dûment accrédité par l'organisation faîtière médicale suisse (FMH).
3. Afin d'harmoniser la prise en charge médicale des détenus mais préciser aussi les rôles respectifs des acteurs du système carcéral, un vademecum validé par une série d'experts médicaux, spécialistes des domaines respectifs et/ou familiers avec la médecine carcérale, a été développé. Il sera disponible dans chaque établissement en Suisse. Des questionnaires d'entrée standards à administrer dès l'admission du détenu seront complétés par un outil d'évaluation électronique des ris-

ques potentiels d'infection ; des formulaires unifiés permettant la levée du secret médical s'il y a lieu ainsi que ceux accompagnant le transfert du détenu ont été développés.

4. Des expertises juridiques ont permis de préciser les compétences respectives de la Confédération et des cantons en matière de santé carcérale. La question des barrières linguistiques et ses conséquences sur la santé des détenus a fait l'objet d'une expertise juridique. Un service de traduction téléphonique national, opérationnel dès le 1^e avril 2011, devrait pouvoir être utilisé par les responsables de santé pénitentiaire.

Le projet BIG doit être ancré à terme dans la création d'un centre de compétence de santé carcérale qui permette un dialogue entre professionnels du monde carcéral et ceux du monde médical et servir de plateforme de coordination d'information, de formation et de communication.